



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-LÉGER-DE-LINIÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION
N°2026-3-2

Séance du
8 avril 2026

Le huit avril deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni à la mairie principale de Saint-Léger-de-Linières, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Monsieur Franck POQUIN, Président.

Étaient présents : BARRÉ Marielle, BAUDOIN Sandrine, BEAUMONT Françoise, BESSONNEAU Laurence, BOURGUILLEAU Benoit, DUPUIS Laurence, HUMEAU Amandine, MALHAIRE Marie, NORMAND Lydie, PATEAU Pascale, POQUIN Franck, ROCHEREAU Marie-Noëlle, TROUSSIER Françoise, VIOLET Fabien

Représentés ayant donné pouvoir : BOUTILLIER Emmanuel, LE GALL Isabelle

Absents excusés : GASCOIN Marie-Annick

Secrétaire de séance : Marielle BARRÉ

Date de la convocation : 3 avril 2026	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 14	Votants : 16

DELIBERATION N°2026-3-2 ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE

Rapporteur : Franck POQUIN, Président du CCAS

EXPOSÉ

Par délibération du 20 mars 2026, le Conseil municipal a procédé au renouvellement de ses représentants et a désigné pour siéger au Conseil d'administration du CCAS :

Laurence DUPUIS, Adjointe	Marie MALHAIRE, Conseillère municipale
Marielle BARRÉ, Adjointe	Fabien VIOLET, Conseiller municipal
Pascale PATEAU, Adjointe	Amandine HUMEAU, Conseillère municipale
Lydie NORMAND, Conseillère municipale déléguée	Emmanuel BOUTILLIER, Conseiller municipal

Le Conseil étant constitué à parité de conseillers municipaux et de personnes nommées par le Maire, Franck POQUIN, Maire, Président du CCAS, a désigné par arrêté, **au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social :**

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L 123-6 du Code de l'action sociale et des familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'administration élit en son sein un Vice-président qui le préside en l'absence du Maire-Président, et il élit également un Vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du Vice-président » ;

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Mme Marielle BARRÉ s'est portée candidate à la fonction de Vice-présidente déléguée du CCAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-président et du Vice-président délégué à bulletins secrets.

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 049-200082584-20260408-DEL_2026_3_2-DE

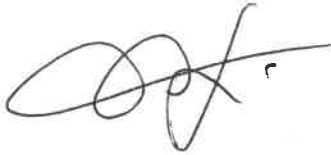


Candidature au poste de Vice-présidente déléguée	
Marielle BARRÉ	13 voix
Laurence DUPUIS	2 voix
vote blanc	1

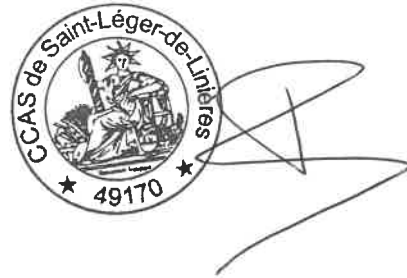
DÉLIBÉRÉ

Est élue Vice-Présidente déléguée du Conseil d'Administration du CCAS : Marielle BARRÉ.

La secrétaire de séance,
Marielle BARRÉ



Le Président,
Franck POQUIN



Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 049-200082584-20260408-DEL_2026_3_2-DE

